

**PROVINCE DE QUÉBEC**35<sup>e</sup> LÉGISLATURE2<sup>e</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 16 DÉCEMBRE 1996

## CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

*Québec, le 16 décembre 1996*

Aujourd'hui, à dix-huit heures dix minutes, il a plu à l'honorable Administrateur du Québec de sanctionner les projets de loi suivants :

- |                   |  |                    |  |
|-------------------|--|--------------------|--|
| n <sup>o</sup> 45 | Loi sur les fondations universitaires  | n <sup>o</sup> 72  | Loi modifiant les lois constitutives des communautés urbaines et d'autres dispositions législatives  |
| n <sup>o</sup> 46 | Loi concernant certains rôles d'évaluation foncière dressés sous la responsabilité de la Municipalité régionale de comté de Portneuf       | n <sup>o</sup> 73  | Loi concernant la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances et modifiant diverses dispositions législatives en matière de retraite |
| n <sup>o</sup> 52 | Loi modifiant la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments et modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement | n <sup>o</sup> 130 | Loi sur la justice administrative  |
| n <sup>o</sup> 53 | Loi sur les appellations réservées et modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche           |                    | La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par l'honorable Administrateur du Québec.  |